

Juillet 2013

## D'autres avantages rattachés au régime de retraite de votre entreprise

Le mois dernier nous avons décrit certains des nombreux avantages de la participation au régime de retraite de votre entreprise. Il existe d'autres raisons pour lesquelles le régime de retraite de votre entreprise continue de représenter un excellent choix pour vos épargnes retraite. En voici quelques-unes :

### 1. Efficience fiscale

Vos cotisations périodiques à même votre salaire sont prélevées sur votre salaire brut avant que les impôts sur votre salaire ne soient calculés. Cela réduit le montant du revenu qui est imposé. Vous payez l'impôt sur le revenu uniquement sur la partie restante de votre salaire, ce qui vous permet de profiter des économies d'impôt sur chacun de vos chèques de paie tout au long de l'année.

### 2. Pouvoir de la désignation du bénéficiaire

Conformément aux règles de la *Uniform Life Insurance Act*, un bénéficiaire peut être désigné soit dans une demande d'assurance, soit dans un testament. Votre régime collectif relève d'une compagnie d'assurance et, par conséquent, il est admissible en tant que demande d'assurance.

#### Protection contre d'éventuels créanciers

Donc, si vous avez désigné votre conjoint, votre enfant, votre petit-fils ou petite-fille, votre père ou votre mère en tant que bénéficiaire, vos éléments d'actif dans le régime pourraient être à l'abri des créanciers.

#### Élimination des frais d'homologation

Si vous avez nommé une ou des personnes en particulier en tant que bénéficiaires plutôt que votre succession ou une organisation, l'actif de votre régime de retraite collectif est versé directement au bénéficiaire en temps voulu. De plus, ces éléments d'actif ne font pas partie de l'actif de la succession et ne sont pas inclus non plus dans la détermination des frais d'homologation, ce qui réduit les coûts liés au processus de règlement de la succession.

Dernièrement, nous avons reçu de nombreuses questions au sujet des frais d'homologation et nous comptons approfondir ce thème dans le bulletin du mois prochain.

Pour discuter de ces thèmes ou de la planification de votre retraite, communiquez avec Reuter Benefits au 1-800-666-0142 ou par courriel à [retire@reuterbenefits.com](mailto:retire@reuterbenefits.com).